

LE MONOXYDE DE CARBONE

Gaz invisible, inodore et



MORTEL

En Lorraine,

au cours de l'année 2014, **329** personnes ont été intoxiquées par le monoxyde de carbone.

Nombre de personnes exposées en 2014



QU'EST CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Le monoxyde de carbone est un gaz

- ◆ qui se mélange à l'air ambiant,
- ◆ invisible et inodore, donc difficile à détecter,
- ◆ qui peut être mortel car il est très toxique.

D'OÙ VIENT LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Il se forme en cas de mauvaise combustion provenant de :

- ◆ chaudières (bois, charbon, gaz, fioul),
- ◆ chauffe-eau et chauffe-bains,
- ◆ inserts de cheminées, poêles,
- ◆ groupes électrogènes à essence ou à fioul,
- ◆ chauffages mobiles d'appoint,
- ◆ cuisinières (bois, charbon, gaz),
- ◆ moteurs automobiles dans les garages,
- ◆ appareils de «fortune» type brasero.

QUELS SONT LES SIGNES D'UNE INTOXICATION ?

- ◆ fatigues inexplicables,
- ◆ vertiges,
- ◆ nausées, vomissements,
- ◆ maux de tête,
- ◆ troubles visuels,
- ◆ perte de connaissance voire coma et décès.

QUE FAIRE SI ON SOUPÇONNE UNE INTOXICATION ?

- ◆ **arrêter** toute combustion,
- ◆ **ouvrir immédiatement les fenêtres**,
- ◆ **appeler les secours : 18** pour les pompiers ou **15** pour le SAMU,
- ◆ **quitter les locaux**, ne pas réinvestir les lieux.



LES PRINCIPALES RÈGLES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS

- 1. FAITES ENTRETENIR VOTRE CHAUDIÈRE** par un professionnel qualifié tous les ans.
- 2. FAITES RAMONER CONDUITS ET CHEMINÉES** au moins une fois par an.
- 3. AÉREZ ET VENTILEZ VOTRE LOGEMENT 10 min par jour** ; ne bouchez pas les aérations de votre logement.
- 4. N'UTILISEZ PAS LES APPAREILS MOBILES DE CHAUFFAGE** d'appoint fonctionnant au butane, au propane ou au pétrole en continu ou de manière intensive en remplacement d'un chauffage principal.
- 5. NE VOUS CHAUFFEZ JAMAIS** avec des panneaux radiants à gaz ou avec le four d'une cuisinière à gaz.
- 6. N'UTILISEZ LES PETITS CHAUFFE-EAU** non raccordés à l'extérieur par un conduit que de façon intermittente et pour une courte durée (8 minutes maximum).
- 7. NETTOYER RÉGULIÈREMENT** les brûleurs de votre cuisinière à gaz.
- 8. NE REMETTEZ JAMAIS EN SERVICE** un appareil de chauffage ou une cheminée, délaissé depuis des années ou utilisé épisodiquement, sans le faire vérifier par un professionnel agréé.



POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Agence Régionale de Santé de Lorraine / 03 83 39 79 79

www.ars.lorraine.sante.fr > Rubrique Votre Santé / Votre environnement / Air Intérieur / Monoxyde de carbone

Services communaux d'hygiène et de santé des villes de Lunéville, de Metz, de Nancy et de Saint-Dié-des-Vosges

Centre antipoison et de toxicovigilance : 03 83 22 50 50